

CA FLASH

22 décembre 2016

Volume 175

LE BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQCSF

CLASSEMENT INTERNATIONAL

Depuis le 1^{er} septembre dernier, les résultats des parties homologuées sont comptabilisés au classement international. Il faut savoir que le poids de ces parties n'est pas aussi important que celui des parties de tournois. Un article paraîtra à cet effet dans un prochain Écho Scrab.

ANNÉE DU BÉNÉVOLAT

Dans le cadre de cette activité, le Conseil d'administration demande à chaque club de nommer un bénévole qu'il veut faire reconnaître. **La date limite du dépôt est reportée au 31 janvier.** Soumettez-moi par courriel le nom de votre candidat, les raisons de votre choix, ainsi qu'une photographie.

RÈGLEMENT DU SCRABBLE DUPLICATE

Quelques modifications au règlement entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Un article à cet effet est publié dans l'Écho Scrab de décembre 2016. Vous trouverez, sur le site internet de la FQCSF, un document dans lequel les endroits des modifications sont indiqués en jaune et un second sans ces marques.

VOLONTAIRES RECHERCHÉS - SONDAGE

Le président de la Commission internationale du règlement doit concevoir un sondage relativement aux modifications qui ont eu lieu dans les dernières années. Je suis à la recherche de correcteurs de tous les niveaux qui voudraient participer à l'exercice. Je demande aux intéressés de me le faire savoir par courriel.

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL

RÉSULTATS DES PARTIES HOMOLOGUÉES

Il faut souligner que les clubs ont cinq jours ouvrables pour faire parvenir les résultats des parties homologuées à **la directrice de la Commission du classement**. On demande aux joueurs qui suivent leur classement au jour le jour d'être indulgents et de considérer ce délai avant de s'informer d'une quelconque anomalie. Marcelle Bouchard ne peut pas traiter des résultats qu'elle n'a pas reçus.

BILLETS DE CORRECTION

Il est fortement suggéré aux directeurs de club d'utiliser la version du billet de correction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 lors des parties homologuées et de tournois.

CAHIER DES PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS

Le CPR révisé est disponible sur le site web de la FQCSF. Les directeurs de club en recevront un exemplaire incessamment. Les principales modifications sont les suivantes.

Citoyenneté canadienne

Pour être proclamé champion du Québec (toutes catégories, cadet, junior, espoir, vermeil, diamant, blitz, parties originales, paires), il faut être citoyen canadien.

Politique de remboursement

Un joueur qui se désiste au plus tard 36 heures avant le début du tournoi obtient un remboursement si le club peut le remplacer par un joueur sur la liste d'attente (CPR, page 30, article 12).

Parties homologuées de club

Le directeur de la Commission des tournois est maintenant responsable de tout changement concernant les parties homologuées (CPR, page 27).

Pour les mois de juin, juillet et août, un club pourra tenir deux parties homologuées dans une même journée. Exceptionnellement, une troisième partie pourra être accordée, en autant que le club ait organisé un tournoi au cours de l'année précédente (CPR, page 55, article 1).

Départage en cas d'égalité

En cas d'égalité à la deuxième ou troisième place du tournoi ainsi qu'aux trois premières places des classes A2, A3, B, C et D, le club organisateur peut faire faire un trophée supplémentaire ou effectuer le départage selon la méthode du nombre de tops perdus. La vérification doit être faite par le comité organisateur à partir des feuilles de route. Si l'égalité persiste, le joueur le moins bien classé termine devant (CPR, page 32, article 31).

J'en profite pour vous offrir mes vœux les plus sincères de joie et de bonheur en cette fin d'année 2016. Partagez de bons moments avec ceux que vous aimez.

Lyne Boisvert
Présidente, FQCSF
lyne.boisvert@fqcsf.qc.ca